



Les infrastructures aéroportuaires au Maroc



Un chantier national

Face aux profondes mutations que connaît le transport aérien, tant au niveau national qu'international, **le Maroc a initié un vaste plan de développement de ses infrastructures aéroportuaires.**

Les activités et infrastructures aéroportuaires du pays sont sous la responsabilité de l'**Office national des aéroports (ONDA)**, qui a initié depuis 2004 plusieurs mises à niveau de ses infrastructures de base.

- ▶ En 2013, les aéroports marocains ont enregistré **16 496 191 passagers** (+9,21 % par rapport à 2012) et transporté 52 773 tonnes de marchandises (+ 0,7 %).
- ▶ Le trafic passagers devrait atteindre **24 millions à l'horizon 2020.**
- ▶ 25 aéroports sont ouverts à la circulation publique, dont 18 internationaux.
- ▶ **220 M EUR seront investis** dans le secteur aéroportuaire en 2014.
- ▶ Une cinquantaine de compagnies aériennes régulières relie le Maroc à l'étranger.
- ▶ **153 480 mouvements d'avions** ont été enregistrés en 2013.

Depuis près de 10 ans, le Maroc et l'Union européenne oeuvrent à une plus grande libéralisation des échanges aériens. En témoigne **l'intégration du Maroc aux projets européens ciel ouvert et ciel unique** en 2006.

Par ailleurs, les aéroports marocains ont été certifiés QSE afin de répondre aux standards internationaux.

■ Plan stratégique 2008 - 2012 : Bilan

Durant la période 2008-2012, l'ONDA a entrepris plusieurs chantiers d'extension et de modernisation des plateformes aéroportuaires. L'objectif était d'accompagner la croissance du trafic passagers et fret via une infrastructure moderne et plus compétitive. L'ONDA a augmenté de près de 35 % la capacité statique des aéroports du pays.

Plusieurs plateformes aéroportuaires ont été mises en place, à l'instar de la **plateforme aéroportuaire de Casablanca, hub international** reliant l'Afrique à l'Europe et l'Amérique au Moyen-Orient.

Principaux aéroports du Maroc		
Aéroport	Nombre de passagers en 2013	Evolution par rapport à 2012
Casablanca	7 560 000	+ 5,2 %
Marrakech	3 829 000	+ 13,5 %
Agadir	1 480 000	+ 6,8 %
Tanger	822 000	+ 4,4 %
Fès	790 000	+ 20,8 %

Source : ONDA

■ Principaux projets en cours

Actuellement, 8 aéroports sont en cours d'extension et/ou de modernisation. Par ailleurs, l'année 2014 devrait connaître la mise en place des actions suivantes :

- ▶ La définition d'un schéma directeur de développement des aéroports ;
- ▶ Le développement des aéroports de Nador, Guelmim, Errachidia et Tan-Tan ;

La réalisation des zones logistiques dédiées au fret aérien à proximité de nombreux aéroports (Casablanca, Rabat, Tanger, notamment).

De réelles opportunités pour les entreprises françaises

Le développement des infrastructures aéroportuaires présente des besoins concernant :

- ▶ **Les équipements** : équipements de contrôle de la navigation aérienne, équipements d'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs des aéroports, etc.
- ▶ **Les services** : catering, formation, etc.
- ▶ **Les expertises techniques** : réalisation et/ou mise à niveau des bâtiments aéroportuaires : halls, hangars et espaces dédiés à la logistique ; tarmacs, chemins de ronde ; contrôles ; sûreté et sécurité des personnes et des marchandises.



www.mtpnet.gov.ma



www.onda.ma



www.royalairmaroc.com

Accompagnement

Etude de marché sur mesure, mission de prospection, sélection de contacts.

Publication

[Le Guides des Affaires Maroc](#)

Pour toute information relative à ce secteur d'activité, contacter :
Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM)

Charafa CHEBANI, Directrice Pôle CFCIM-UBIFRANCE

Tél. : +212 (0)5 22 43 96 33

Fax : +212 (0)5 22 20 01 30

Email : cchebani@cfcim.org

Retrouvez le détail de nos prestations sur www.ubifrance.fr et www.cfcim.org

© 2014 – UBIFRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'UBIFRANCE, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

UBIFRANCE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, UBIFRANCE ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

Prestation réalisée sous système de management de la performance
certifiée BVC ISO 9001 : 2008

Auteur :

Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM)

Adresse :

15, avenue Mers Sultan
20130 Casablanca
Maroc

Rédigée par : Matthieu MEUZARD

Revue par : Raphaëlle GROUX-MONVOISIN

Version originelle : juin 2011

Version actuelle : juillet 2014